

# LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 15 AVRIL 1914

G.-E. DION, Administrateur

## COLONISATION

M. LE REDACTEUR.

Dans ma lettre du 9 mars dernier, publié dans votre numéro du 11, j'ai parlé des 1,245,000 arpents de terre appartenant à la "N. B. Land Co." comme étant un obstacle à la colonisation, dans les comtés de Madawaska et Victoria. Il faut avouer que le chemin de fer, qui relie St-Stephen et Edmundston, a fait, et fait encore, un grand bien aux différentes régions qu'il traverse et au comté de Madawaska en particulier, et le gouvernement d'alors était peut-être justifiable en cédant ces terrains pour assurer la construction de ce chemin. Mais il semble que le gouvernement aurait dû se réserver le droit de racheter ces terrains à des conditions qui auraient pu être spécifiées dans le contrat de vente. Le gouvernement pourrait aujourd'hui racheter ces terrains, au moins en partie, avec le crédit de \$100,000 qu'il vient d'ouvrir pour la colonisation. La dite compagnie consent à vendre des "blocs" de ces terrains quand tout ce qui mérite le nom de "bois" a été coupé et que les terres ont perdu les deux tiers de leur valeur primitive.

Le gouvernement vient de racheter quelques milles arpents de ces terrains à St-André, à St-Léonard adjoignant la concession dite du "Grand Ruisseau", et, je crois, à Lac Baker. Ces terrains vont être arpentés bientôt, dit-on, pour être ouverts à la colonisation comme les terres dites "de la Couronne" dans la Province.

Il est pénible de penser que ces terrains sont d'une valeur bien inférieure pour avoir été visités par les détenteurs de limites à bois qui ont laissé aux colons à peine le bois de chauffage. Beaucoup de terre dite, "Terres de la Couronne" sont aujourd'hui sans bois; ce bois ayant pris le chemin de l'état du Maine pour être débité dans les moulins américains dans lesquels nos gens s'en vont travailler.

Le gouvernement n'est pas seul blâmable et responsable pour un tel état de choses. Deux classes de colons font application pour des lots. Il y a les colons de bonne foi qui font application pour des lots, avec l'intention de les cultiver et d'autres qui ont l'intention de couper le bois pour ensuite laisser les lots devenir "vacants". Beaucoup de terrains ont été "ruinés" de cette manière. Pour se protéger contre ces colons de mauvaise foi le gouvernement a dû passer les lois qui nous gouvernent aujourd'hui. Le produit de la coupe du bois va au gouvernement en attendant que le colon de bonne foi fasse la conquête du terrain.

Beaucoup de colons abandonnent l'idée de faire application pour des lots par crainte de voir les "Rois de la Forêt" venir couper le bois sur leur lot. Disons de suite qu'il y a des lois pour empêcher cela. 1° Toute application faite et reçue avant le 1er juillet protège le bois, sur le lot, plus court que seize pieds de longueur et plus petit que sept ou huit pouces au petit bout. Le colon lui-même ne peut couper du bois que pour son abattis. Je n'ai pas sous les yeux le texte de la loi, et si je ne la cite pas correctement, on rendra service en le disant.

2° Une preuve de bonne foi chez le colon c'est un paiement en argent. Or si un colon paye \$60.00 au gouvernement en appliquant pour un lot, le gouvernement lui cède la terre et le bois. 3° Si le colon ne peut pas payer les \$60.00 en faisant son application, il paye \$1.00, les frais d'arpentage, et \$60.00 en trois ans, à \$20.00 par année, et il est maître de la terre et du bois, à partir du temps que son application a été reçue.

D'après ces lois le colon de bonne foi est protégé par le gouvernement, et dans un pays comme le nôtre, où les hommes retirent des gages comparativement élevés: 35 à 40 piastres par mois en hiver, et \$3.00 par jour pendant le flottage du bois, nombreux devraient être les colons de bonne foi, et plus ils s'empresseront de s'emparer de leur lot, plus la valeur en sera élevée.

Un colon de bonne foi peut, dès maintenant, avant le 1er juillet, visiter les terrains ouverts à la colonisation, choisir un lot, en faire l'application selon la loi, et faire son abattis. Quand ces terrains seront arpentés, s'ils ne l'ont pas déjà été, et divisés par lots, celui sur lequel il aura travaillé lui sera accordé. Comme le disait "un autre curé" dans votre numéro du 18 mars: les terrains dans le Madawaska, sans être à présent peut-être, les plus riches en bois, sont éminemment propres à l'agriculture, et dans un avenir qui n'est pas éloigné seront très recherchés. Emparons-nous du sol, et cela, le plus tôt possible.

J. A. BABINEAU,

Ptre.

St-Léonard, N. B.

9 avril 1914.

## LAC-BAKER

Comment L'Acadien Renseigne ses Lecteurs.  
Pour une canaillerie, c'en est une.

L'Acadien du 9 avril courant, dans sa "Lettre de Frerierion", publie l'entre-filet suivant: "Le pont Baker Lake, Madawaska, a coûté \$3,739.08, l'estimé n'était que de \$2,600.00".

Le correspondant de L'Acadien a menti effrontément. Mais ce n'est pas la première fois que des faits aussi mensongers sont étalés dans la feuille de Moncton dont la devise semble être: "Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose".

Il n'y a aucun pont au Lac Baker qui a coûté \$3,739.08. Ce montant est la somme totale du coût de deux ponts construits au Lac Baker. L'un a coûté \$2,469.14; l'autre a coûté \$1,269.94.

Si le correspondant de L'Acadien avait consulté, les yeux ouverts, le rapport du ministre des travaux publics, page 98, il aurait pu se rendre compte, s'il eût été de bonne foi, que la somme qu'il mentionne représente le coût de deux ponts: "Baker Lake Outlet" et "Baker Lake".

Nous connaissons les lieux et les faits concernant cette question et le rapport de L'Acadien ne dit pas un mot de vérité.

De plus, nous défions le correspondant de L'Acadien d'établir, avec preuve à l'appui, que le coût total des deux ponts en question est un centin de plus que l'estimé du surintendant des ponts pour le comté de Madawaska.

Nous disons ces choses seulement pour renseigner le public du comté sur les choses qui concernent le comté. En même temps, nous les avertissons de prendre, avec un grain de sel, les données de certaines feuilles qui sont distribuées dans notre comté, dans un but tout autre que celui de la vérité.

## Les Elections Civiques

M. LE REDACTEUR.

Dans quelques jours, nous aurons choisi, un conseil de ville par le terme d'une autre année. Tout porte à croire que les futurs échevins seront élus par acclamation. Nous n'avons pas d'objection à ce procédé, pourvu que les échevins-proposés puissent former un conseil actif et entreprenant. Si, au contraire, le nouveau conseil se composait d'hommes rétrogrades et indolents, l'indifférence des citoyens en serait la cause directe. Il est vrai que nous n'avons pas de grands travaux en perspective, mais cela n'est pas une raison pour que nous devenions apathiques dans les affaires municipales. Dans ce siècle de progrès, il n'est pas permis de s'arrêter. Ceux qui n'avancent pas se font passer sur le dos. L'avenir d'Edmundston dépend de l'initiative de ses gouvernants. Une année stationnaire est une année perdue.

Qui sera notre futur maire? Un mot à ce propos, sans vouloir froisser personne. L'an dernier les Français d'Edmundston, dont la largeur d'esprit est reconnue, ont offert la position de maire à un Anglais. Dans les circonstances, vu la grande majorité française de la ville, ce serait un manque de délicatesse de la part du maire actuel, s'il n'offrait pas, cette année, la place à un Français. Si, alors, la population lui demande de rester à son poste, il pourra le faire sans manquer aux convenances les plus élémentaires. Autrement, il sera reconnu que le droit et la justice n'entrent pas dans les considérations de certains de nos citoyens. Honni soit qui mal y pense.

YAN-NANCOR.

Edmundston, N. B.

13 avril 1914.

## MADAWASKA GARAGE Des mains blanches pour les automobilistes

En face de l'Hôtel Royal

M. Patrick Fournier offre en vente un automobile "Ford" avec un siège de deux places ou deux sièges de cinq places. L'auto est en très bon ordre.

M. Fournier est aussi agent pour le Dunlops tires et il a toujours un assortiment complet d'accessoires pour réparer les autos, gazoline, huile, etc.

Voici un petit procédé qui intéresse particulièrement les chauffeurs d'automobiles dont les mains ont été exposées au contact fâcheux de la graisse et du cambouis.

Vous lavez d'abord vos mains avec de la gazoline qui dissout les

## St-Basile

3 avril 1914.

Cette après-midi, à la prière du curé à l'église paroissiale, Mgr Dugal a été heureux d'adresser lui-même la parole à ses paroissiens. Après les avoir assurés du bonheur qu'il ressentait de se revoir au milieu d'eux, les avoir remerciés des prières qu'ils avaient faites pour lui, pendant son absence, les avoir priés de les lui continuer afin que le bon Dieu lui accorde la grâce de pouvoir se dévouer encore pour les âmes, il les a encouragés à prendre une large part au mouvement qui se fait en ce moment, pour continuer les constructions de l'Hôtel-Dieu. Avant mon départ, leur a dit Mgr, des personnes généreuses, amis de l'Hôtel-Dieu ou Anciens Elèves, voyant l'extrême nécessité où sont les religieuses de continuer leurs travaux de construction, m'ont parlé de faire une collecte entre les Anciens Elèves et parmi les Amis de la Maison. J'ai approuvé ce projet de grand cœur, car ce n'est qu'un acte de reconnaissance pour lequel les Sœurs s'engagent à prier en retour. Pendant mon absence, chaque semaine, j'ai lu avec plaisir les noms des gens de la paroisse qui ont souscrit; cependant, je crois qu'il pourrait y en avoir encore plus. Vous savez et vous voyez combien il se fait de bien dans cette Maison qui est un si grand honneur pour votre paroisse. Plus leurs jeunes filles, sorties de vos familles, se sont consacrées à Dieu dans cette Maison, pour y passer leur vie au soulagement des malades et à l'éducation des enfants; d'autres sont retournées dans leur famille et ont été, à leur tour, bonnes institutrices ou bonnes mères de famille qui font l'honneur de notre paroisse, y donnant le bon exemple et sont de vraies éducatrices, car la science sans l'éducation tourne très souvent au mal plutôt qu'au bien.

Dans beaucoup de paroisses, on met une boîte dans les églises pour recevoir les aumônes des fidèles pendant le carême. Ici, on ne vous en a jamais parlé. Profitez de la circonstance pour faire votre offrande d'ici à la fin du carême. Soyez certains que la charité que vous allez faire sera doublement récompensée dans la pensée que vous allez participer aux prières et aux bonnes œuvres qui vont se faire dans cette institution. Il y a très peu de familles dans cette paroisse qui n'aient pas reçu quelque service ou pour eux-mêmes ou pour quelqu'un des membres de leur famille dans cette Maison de charité. Ne serez-vous pas contents vous-mêmes lorsque, entrant dans cette chapelle, vous vous direz à vous-même: "J'ai contribué à tout le bien qui se fait ici, par mes aumônes." Les Sœurs en chantaient et priaient. Les Elèves aussi en chantaient et priaient. Combien qui vont dans cette Maison et qui y reçoivent du soulagement; beaucoup y entrent bien malades et en sortent en parfaite voie de guérison. C'est vous me direz peut-être, que de bons médecins se dévouent pour leurs malades; c'est vrai. Mais ce sont surtout les soins assidus des bonnes sœurs qui se dévouent jour et nuit. Et, pour les âmes! Que d'âmes souffrantes y vont puiser du courage et de la force! Plusieurs y trouvent leur conversion et se disposent à une bonne mort. Ainsi n'est-ce pas pour vous un vrai monument de reconnaissance à offrir à Notre Seigneur que de contribuer à Lui préparer une chapelle, un trône pour Lui-même et les siens? Le nom des personnes qui feront une offrande sera inscrit dans un livre dans la Maison. Je me propose de faire écrire ces noms sur un parchemin et de les faire déposer dans le tombeau du nouvel autel et les prêtres qui diront là, la Sainte Messe, vous donneront une part au Sacrifice.

E. M.

grasses; puis aussitôt vous frottez vos mains avec de la glycérine ou de l'huile d'amandes douces. Ainsi les mains reprennent la blancheur sans laquelle il est convenu qu'il n'y a pas d'élégance.

## CARTES D'AFFAIRES

### AVOCATS

Casier Postal "S" Téléphone 38-41  
MAX. D. CORMIER, B. A. I. L. E.  
Avocat, Notaire Public  
EDMUNDSTON, N. B.

Téléphone, 29  
STEVENS & LAWSON  
Avocats, Notaires Publics  
EDMUNDSTON, N. B.

Casier Postal, 4 Téléphone  
J. E. MICHAUD, B. A. I. L. E.  
Avocat, Notaire Public  
EDMUNDSTON, N. B.

A. M. CHAMBERLAND, B. A.  
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC  
Bureau: Grand Falls  
St-Léonard, tous les jeudis de chaque semaine  
Anderson Siding le 15 de chaque mois.

### MEDECINS

Phone 11-12  
A. J. GUY, M. D.  
Médecin-Chirurgien  
EDMUNDSTON, N. B.

Phone 34  
P. H. LAPORTE  
Médecin-Chirurgien  
EDMUNDSTON, N. B.

Téléphone, 30-41  
EMILE SIMARD, M. D.  
Médecin-Chirurgien  
EDMUNDSTON, N. B.

Casier Postal "S" Téléphone 16  
ALB. M. SORMANY, M. D.  
Médecin-Chirurgien  
EDMUNDSTON, N. B.

Téléphone, 18  
J. A. RATTEY  
Médecin-Vétérinaire  
EDMUNDSTON, N. B.

A. E. THIRIAULT  
MARCHAND DE MEUBLES  
Assortiment complet  
EDMUNDSTON, N. B.

J. A. DAIGLE  
HOTELLIER  
ANDERSON SIDING, N. B.

FIRMIN MICHAUD  
Marchand de Liqueurs  
ST-LEONARD, N. B.

ANDRE A. LEVESQUE  
MARCHAND GENERAL  
Marchandises Sèches, Epicerie,  
Fertoinerie, Vaisselle  
Propriétaire de Beurrierie  
Je fais aussi le commerce de montons  
ST-ANDRE, CO. MADAWASKA, N. B.

Casier Postal, 8 Téléphone  
JOHN J. DAIGLE  
MARCHAND GENERAL  
EDMUNDSTON, N. B.

JOS. A. GAGNE  
PEINTRE DECORATEUR,  
TAPISSEUR  
Toujours en magasin: Peinture et  
Tapisseries

Téléphone  
LOUIS A. DUGAL  
Contracteur Electricien  
EDMUNDSTON, N. B.

Dr Z. VEZINA  
Ex-élève des Hôpitaux de Paris.  
-Médecin spécialiste-  
de l'Hôpital de Fraserville.  
Spécialité: Maladies des yeux,  
oreilles, nez, gorge.

Bureau: 151 rue Lafontaine  
Fraserville, P.Q.  
Tél. Madawaska, No. 325.  
Tél. National, 519

Heures de Bureau:  
10 hrs à 11.30 hrs a. m.  
2 hrs à 5 hrs p. m.  
Soir: 7 à 8 P.M.